

# Ahmed Ghazali po

➤ **Interventionnismes, statut de Medi 1 sat, régulation de la presse, pôle public et publicité...** Le très discret Ahmed Ghazali, président de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, se confie.

**L**a rencontre a lieu vendredi 20 novembre dans un grand hôtel de Marrakech, à l'issue des travaux de la 5<sup>e</sup> conférence des instances africaines de régulation (CIRCAF). Et le discret Ahmed Ghazali, une fois n'est pas coutume, se prête volontiers au jeu des questions réponses. D'abord sur la tenue de la CIRCAF à Marrakech qui a tout d'une victoire... diplomatique.

Le réseau africain, dont le Maroc était d'abord exclu (position de l'Afrique du Sud sur le Sahara, oblige), est à présent présidé par la Haca. Bien que récente, l'expérience marocaine sert désormais de référence dans le monde arabe et en Afrique.

Pour autant, la Haca ne compte pas que des amis. La dernière polémique en date est l'œuvre du ministre de la Communication,

## ➤ **Jamais sans la pub**

Peut-on envisager un scénario à la française, où le pôle public fonctionnerait sans publicité ? Lorsqu'on sait que l'argent est l'un des éléments déterminants de la qualité, la réponse de Ghazali est naturellement négative. « Le pôle public marocain, avec ses huit chaînes et ses radios, dispose d'un budget global annuel d'environ 770 millions de dirhams (76 millions d'euros). À elle seule, une chaîne comme TF1 a un budget de 1,7 milliard d'euros. Le budget

de l'État, vu les priorités du pays, ne peut donner plus qu'il n'accorde aujourd'hui », explique Ghazali. À l'impossible nul n'est donc tenu. « Par contre, on peut essayer de coupler l'effort de l'État avec les recettes publicitaires, qui ont par ailleurs marqué une chute de 22 % cette année (à fin octobre). D'où l'impératif de créer de nouvelles niches publicitaires au lieu de se contenter des 60 gros annonceurs que nous avons », ajoute-t-il.



# se les limites

Khalid Naciri, qui a convoqué récemment les dirigeants de certaines chaînes radio. Histoire de les rappeler à l'ordre quant au traitement « léger » qu'ils accordent à l'affaire du Sahara. Certaines stations continuaient à qualifier les séparatistes de l'intérieur d'activistes sahraouis.

## Conciliant mais ferme

Une ingérence ? Sur ce point, « *La loi est claire : les programmes audiovisuels ne doivent pas porter atteinte aux fondamentaux de la nation. Et la HACA est la mieux armée pour veiller à la bonne application de la loi du moment qu'elle a été construite autour de cet objectif et qu'elle a été dotée de tous les moyens juridiques, techniques, technologiques et humains, ainsi que des modes de faire valoir pour assurer cette mission* », précise-t-il.

Ghazali se veut conciliant, mais ferme. « *Le ministère a également ses prérogatives. Et*

*une conviction personnelle, mais une exigence : seul l'audiovisuel public peut tirer vers le haut, dans le cadre d'une compétition de bon aloi avec le privé.* » Et pour cause, dit-il, « *on ne peut faire supporter au privé l'obligation de garantir le pluralisme, ni le poids de relever le défi du développement. C'est le rôle du public et c'est à ce dernier d'être plus efficace dans cette perspective.* »

En attendant, le président de la Haca voudrait que l'on considère à leur juste valeur les efforts consentis par les acteurs du pôle public. « *Nous sommes passés de deux à huit chaînes publiques. Et deux autres sont dans les tuyaux. Aujourd'hui, nous pouvons dire que le Maroc a sa production nationale. Cela n'a pas toujours été le cas* »

## Un contenu de qualité

À cela s'ajoute la mise en place de la TNT marocaine, dont la capacité de couverture du territoire (70 %) fait bien des envieux,

*jeunesse* jorité du capital (50,001%) par le biais de la CDG. Du fait de la nouvelle constitution de son capital, la loi lui donne la priorité sur les fréquences. Sinon, le régulateur que je suis ne les lui aurait pas accordées, vu que j'ai d'autres demandes ». La messe est dite.

Tarik Qattab

## ➤ Presse écrite « Pas pour moi ! »

Vu la tension actuelle entre la presse et l'État, la Haca ne devrait-elle pas élargir ses prérogatives à la presse écrite ? Pour Ghazali, « il faut que le Maroc sorte de ce blocage. » Ceci, à travers une instance de régulation efficace, intègre, légitime et crédible... Mais que ce ne soit pas la Haca ! Le constat est que les instances qui regroupent les deux secteurs consacrent plus de 80 % de leur temps à la presse. Sans aucun résultat. À cela s'ajoute une différence de taille entre les deux secteurs. « Si l'État libéral régule l'audiovisuel, c'est parce qu'il a un capital de fréquences qui relève du domaine public et qu'il octroie à des entreprises privées. Cela n'est pas le cas pour la presse écrite. L'État ne donne rien si ce n'est des subventions. Il n'a aucun droit d'intervenir. C'est pour cette raison que, pour moi, la seule voie est l'autorégulation. Cette instance devrait peut-être être confiée à des professionnels non actifs, mais qui ont un passé légitime et crédible. Autour de ce noyau dur, on trouverait des personnalités plus aptes à assumer des responsabilités plus lourdes : des jeunes journalistes comme des sociologues et des juristes. C'est ce qui donnerait une légitimité opérationnelle à cette instance. À la condition qu'elle bénéficie d'un consensus au sein de la profession. Et pour ce faire, non seulement c'est le bon moment, mais c'est une urgence. Il y va de la viabilité de la profession. L'État ne pourra que suivre », analyse Ahmed Ghazali.

« Je considère que Medi 1 sat n'est pas une chaîne publique, mais une société à économie mixte dont l'état détient la majorité du capital. »

*en tant que régulateur, cela ne me dérange absolument pas qu'une autorité se réunisse avec les opérateurs. Mais si on cherche par là à intervenir dans nos prérogatives, sans les moyens dont nous disposons, nous ne manquerons pas de réagir. Notre souci reste de préserver les équilibres et les partages de responsabilités tels que désirés par l'État. »*

Une réunion avec le conseil est prévue dans ce sens. « *L'ingérence, c'est la fin de la régulation* », dit celui qui a été le cofondateur, avec Khalid Naciri, de l'OMDH (Organisation marocaine des droits de l'homme). Distinguer les registres n'est pas une tâche facile dans un processus de libéralisation entamé depuis cinq ans et qui a permis à des radios privées de voir le jour.

Et la télé ? « *Cela va venir. En temps opportun* », dit celui qui ne jure pour l'heure que par le service public. « *Ce n'est pas seulement*

aux frontières de l'Est comme du Nord. Mais les taux d'audience n'arrivent toujours pas à suivre. Solution : « *Il faut développer un contenu de qualité et de proximité. Sur-tout, il faut rapatrier nos concitoyens qui font également de l'immigration clandestine virtuelle* », consent ce véritable témoin de son temps. Pour autant, la Haca, n'a-t-elle pas un rôle à jouer pour assurer cette qualité ? « *Une instance de régulation est un arbitre mais elle ne peut se transformer en jury. Elle peut certes agir mais dans le stricte cadre de la loi et des cahiers des charges. La libéralisation, c'est le marché.* »

Un marché télévisuel dans lequel un acteur hybride vient de faire son entrée : Medi 1 sat. Ghazali tient d'abord à lever toute ambiguïté. « *Je considère que Medi 1 sat n'est pas une chaîne publique, mais une société à économie mixte dont l'Etat détient la ma-*